

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 12/12/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

ZONAGE DES EAUX USEES (ASSAINISSEMENTS COLLECTIF ET NON COLLECTIF) ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE

| <u>Date d'affichage de la convocation</u> | <u>Secrétaire de séance</u> |
|---|-----------------------------|
| 12/12/2025 | BREARD Jean-Claude |

Etaient présents : 115

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSE Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, HAFID Karima, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghislaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 20

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
BORDG Michaël a donné pouvoir à LECOLE Gilles
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à MINARIK Annie
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à PRELOT Charles
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à HERZ Marc
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LAIGNEAU Jean-Pierre a donné pouvoir à HOULLIER Véronique
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry

MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MOREAU Jean-Marie a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
RIOU Hervé a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
SAINZ Luis a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly
SMAANI Aline a donné pouvoir à BARRON Philippe

Absent(s) non représenté(s) : 1

CHARBIT Jean-Christophe

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, KOENIG-FILISIKA Honorine, VOYER Jean-Michel

134 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSE Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghislaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

1 ABSTENTION :

NAUTH Cyril

0 NE PREND PAS PART :

EXPOSÉ

Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes ou leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent délimiter, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement :

- 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- 2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
- 3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- 4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Dans ce cadre, le schéma directeur d'assainissement réalisé sur la commune de Triel-sur-Seine a permis de déterminer le projet de zonage d'eaux usées (assainissement collectif et non collectif) et d'eaux pluviales.

Cette proposition de zonage a été soumise à enquête publique, organisée du 4 septembre 2025 au 4 octobre 2025 inclus, à l'issue de laquelle un avis favorable a été émis le 4 novembre 2025 par le Commissaire-enquêteur Jean-Luc BIENVAULT.

Les plans du zonage sont joints en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les plans du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Triel-sur-Seine, tels qu'annexés à la présente délibération,
- d'approuver les plans du zonage des eaux pluviales de la commune de Triel-sur-Seine, tels qu'annexés à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-7 à L. 2224-12-5, L. 5215-20 et R. 2224-8,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-3 et suivants et R. 123-1 à R. 123-27,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la décision du Tribunal administratif de Versailles n°E25000023/78 du 7 avril 2025 portant désignation de Jean-Luc BIENVAULT en tant que Commissaire-enquêteur et du Commissaire-enquêteur suppléant, en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le zonage d'assainissement de la commune de Triel-sur-Seine,

VU l'arrêté du Président n°ARR025_074 du 27 juin 2025 portant ouverture et modalités d'organisation de l'enquête publique relative au zonage des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Triel-sur-Seine,

VU l'avis favorable émis le 4 novembre 2025 par le Commissaire-enquêteur, Jean-Luc BIENVAULT désigné par le Tribunal administratif de Versailles,

VU les plans de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Triel-sur-Seine, tels qu'annexés à la présente délibération,

VU les plans de zonage des eaux pluviales de la commune de Triel-sur-Seine, tels qu'annexés à la présente délibération,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Vie quotidienne le 9 décembre 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE les plans du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Triel-sur-Seine, tels qu'annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : APPROUVE les plans du zonage des eaux pluviales de la commune de Triel-sur-Seine, tels qu'annexés à la présente délibération.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **22 DEC. 2025**

Transmis et reçu à la Sous-Prefecture de Mantes-la-Jolie, le : **22 DEC. 2025**
Exécutoire le : **22 DEC. 2025**

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 18 décembre 2025

Le Président

Cécile ZAMMIT-POPESTU

